

COVID-19

Résidence Eva de Lavaltrie : le point sur la situation

Joliette, le 25 mars 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite faire le point sur la situation et les mesures mises en place à la résidence privée pour aînés (RPA) Eva, située à Lavaltrie. La Direction du CISSS, en collaboration avec les responsables de la résidence, déploie les ressources pour faire face à cette éclosion et éviter la propagation de l'infection.

État de situation

Afin de s'assurer que la bonne information circule, la Direction du CISSS peut confirmer qu'en date du 25 mars, 16 cas de COVID-19 ont été déclarés parmi les résidents. De ce nombre, 7 personnes sont hospitalisées. Le nombre de décès demeure à 4.

Mesures en application

La Direction du CISSS a mis en place plusieurs mesures à la résidence Eva :

- Deux agents de sécurité sont sur place 7/7, 24/24 afin de voir au respect des consignes et du contrôle des portes.
- Un agent principal est affecté dans un véhicule identifié au CISSS de Lanaudière. Ce dernier est stationné devant la porte d'entrée principale.
- Un mécanisme de surveillance électronique des portes est en fonction.
- Les entrées et les sorties des employés et des résidents sont contrôlés. Seuls les employés, sous présentation de la carte d'identité, ont accès la résidence.
- Toute livraison est contrôlée par les agents de sécurité.
- Policiers de la Sureté du Québec : un patrouilleur est stationné à l'entrée du stationnement, 7 jours sur 7, de 7 h à 23 h. Si les agents de sécurité ont besoin d'aide, le patrouilleur est avisé et intervient.

Le 21 mars, la Direction du CISSS a remis une lettre à chacun des résidents annonçant une mesure de confinement obligatoire. Le 24 mars, en soirée, la Direction du CISSS a été mise au fait que certains résidents ne respecteraient pas cette directive de confinement. Une démarche a été réalisée auprès des instances concernées afin de connaître l'identité de ces personnes. La Direction du CISSS pourra procéder à une intervention personnalisée auprès de ces personnes, s'il y a lieu.

De plus, rappelons que :

- Pour chaque cas testé positif à la COVID-19, la Direction de santé publique (DS Publique) effectue systématiquement une recherche afin d'identifier tous les contacts. Une fois ces contacts identifiés, elle communique avec ces personnes et leur transmet des consignes claires.
- Du soutien en termes de ressources humaines est offert à la résidence.
- La désinfection de la résidence a été orchestrée par les exploitants.
- Le CISSS a procédé à la vérification de l'application des mesures de prévention et de protection par le personnel.

En terminant, le CISSS rappelle que chaque geste compte et qu'il est de la responsabilité de tous de respecter les directives gouvernementales. À cet effet, la

Direction du CISSS réitère son soutien, son engagement et sa collaboration dans la lutte à la COVID-19, et ce, avec les responsables de la ressource et de la municipalité de Lavaltrie.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière